



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site Internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2022_005
Objet : Désignation élu référent GAL

Séance du mardi 15 mars 2022

Date de la convocation: 22/03/2022

Membres en exercice : 17 **Présents :** Alain ASTRUC, Lionel BOUNIOL, Jean-Noel BRUGERON, Gilbert GIRMA, Christine HUGON, Noël LAFOURCADE, Jérémy PIC, Thomas PIGNIDE, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, Jean-Claude SALEIL, Francis SARTRE, Samuel SOULIER

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés : Patricia BREMOND, Séverine CORNUT, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Eve BREZET, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Pierre REY, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE, Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars à 14 heures 30, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Gévaudan-Lozère, qui gère un programme Leader pour la période 2014-2020. Ce programme fait l'objet d'une convention tripartite entre le GAL, la Région Occitanie (autorité de gestion des crédits FEADER) et l'Agence de Service et de Paiement (organisme payeur des fonds européens) ; cette convention a été signée le 10 Décembre 2015.

Le Groupe d'Action Locale est piloté par le Comité de programmation, qui rassemble représentants privés et publics du territoire se réunissant notamment pour sélectionner les projets présentés pour demande de subvention Leader. Il est présidé par le Docteur Jacques Blanc, en qualité de Président de l'association Le Clos du Nid, depuis le 28 Juillet 2020.

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 22/03/2022
048-200078343-20220315-DE_2022_005-DE

A la demande de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, autorité de gestion du programme Leader, il est nécessaire de formaliser par délibération de la structure porteuse le rôle du Président du Groupe d'Action Locale du Gévaudan-Lozère, ceci afin de l'autoriser à signer les documents se rapportant à la gestion du programme Leader, aux côtés du Président du PETR du Gévaudan-Lozère.

Aussi,

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu la convention tripartite du 10 décembre 2015 entre l'association/GAL du Gévaudan-Lozère, la Région Occitanie et l'ASP,

Vu la délibération n°2018-011 du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, en date du 23 Février 2018, validant le transfert d'activités et de personnel du GAL du Gévaudan-Lozère de l'association au PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Vu la délibération de l'association du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 9 mars 2017 concernant le transfert des activités de l'association au PETR,

Vu la délibération du comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays du Gévaudan-Lozère du 1^{er} février 2018, validant l'avenant de la convention tripartite Région-ASP-Association modifiant la structure porteuse du GAL du Gévaudan-Lozère,

Vu le relevé de décisions du Comité de programmation en date du 28 Juillet 2020, actant l'élection du Docteur Jacques Blanc, Président de l'association Le Clos du Nid, comme Président du Groupe d'Action Locale du Gévaudan-Lozère,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- o Autorise le Docteur Jacques Blanc, en sa qualité de Président du Groupe d'Action Locale du Gévaudan-Lozère, à signer les notifications, procès-verbaux, convocations et tout document se rapportant à la gestion du GAL
- o Autorise le Docteur Jacques Blanc, en sa qualité de Président du Groupe d'Action Locale du Gévaudan-Lozère, à signer la convention tripartite de gestion du 15 décembre 2015 et tous avenants et annexes s'y rapportant

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___



Certifié conforme,

A Marvejols, le 15 mars 2022

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 22/03/2022
048-200078343-20220315-DE_2022_005-DE